

CONSEIL MUNICIPAL d'ORIGNÉ

SÉANCE du 10 février 2020

L'an deux mil vingt, le 10 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'Origné dûment convoqué le 05 février s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme LÉBOCEY Émilie, 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : BOUTIN Olivier, LÉBOCEY Emilie, LEBRUN Bettina, LEGER David, LEMARIÉ Christophe, MAZURE Romain et THOMAS Yannick.

Étaient absents excusés : Mme BOÉTTI Martine, Mme HESTEAU-RIBAUT Élodie, M. PIEDNOIR Daniel.

Était absent : POTIN Jean-François

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire : M. MAZURE Romain

ORDRE DU JOUR

Approbation PV du 10 janvier 2020

Modification délibération 2019-09-01 (réserve foncière), Annule et remplace la délibération 2019-09-01

Madame Émilie LÉBOCEY, Première Adjointe, donne lecture d'un courrier reçu de la Sous-Préfecture de Château-Gontier au sujet de la délibération 2019-09-01 considérée illégale au regard du contrôle de légalité.

Madame Émilie LÉBOCEY propose au Conseil Municipal d'annuler cette délibération pour le motif d'illégalité au regard du contrôle de légalité.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, DÉCIDE, par 7 voix « pour » d'annuler la délibération 2019-09-01.

Délibération relative à l'achat terrain, réserve foncière, terrain appartenant à Monsieur Daniel PIEDNOIR et Madame Gisèle PIEDNOIR pour le lotissement des Noisetiers

Sous la présidence de Madame Émile LÉBOCEY, Première Adjointe, Monsieur PIEDNOIR étant absent à ce point de l'ordre du jour et Monsieur Christophe LEMARIÉ, second adjoint, en charge du dossier du lotissement des Noisetiers, présentent aux conseillers le projet d'acquisition d'un terrain, parcelles cadastrées section A 166, 1103, 1107 et 1110, appartenant à Monsieur Daniel PIEDNOIR et Madame Gisèle PIEDNOIR.

Suite à un courrier reçu de Monsieur Daniel PIEDNOIR et Madame Gisèle PIEDNOIR, souhaitant :

- la prise en charge de la clôture séparant le domaine communal du domaine privé avec poteau et grillage type « dirickx » entre 1.70m à 2m de hauteur
- il est demandé par les vendeurs, une servitude de droit de passage par le chemin pour leur propriété et le service incendie au cas où ce chemin deviendrait piétonnier.

Pour rappel le prix d'achat retenu est de 3.00€ le m² (Après consultation des domaines qui fixent une valeur vénale du terrain au prix de 3,00 du m² « Libre »), délibération 2015/063 du 04 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à 7 voix « pour » :

DECIDE d'acheter ledit terrain cadastré section A, parcelles après bornage n° 166, n° 1103, n° 1107 et n° 1110 au prix de trois euros (3,00€) le mètre carré hors taxes à Monsieur Daniel PIEDNOIR et Madame Gisèle PIEDNOIR, domiciliés au lieu-dit « L'Écuellerie » 53360 ORIGNÉ ;

AUTORISE Madame Émilie LEBOCEY, première adjointe ou Monsieur Christophe LEMARIÉ deuxième adjoint, représentant la commune d'Origné, à signer le dépôt de pièces et l'acte de vente qui seront réalisés à l'étude de Maître Bruno GILET, Notaire à Quelaines St Gault ;

ACCEPTE de prendre en charge les frais de clôture en limite du domaine public jusqu'à hauteur d'un montant de 2000 € ;

DECIDE d'accorder un droit de passe permettant pour tous véhicules par le chemin se rendant à l'Écuellerie ainsi qu'à la RD 112 que le droit de passage ne soit acquis que pour les véhicules par le chemin se rendant à l'Écuellerie ainsi que le service incendie au cas ou s'il devenait piétonnier ;

Arrivé de M. PIEDNOIR Daniel à 20h30, reprise du Conseil Municipal sous sa présidence :

Presbytère : analyse des offres

Lot 1 Maçonnerie, démolition

- DOSSO : 63 505.89 € HT
- PREVOSTO : 108 342.42 € HT
 - Option : + 195 €

Lot 2 Charpente

- REBOURS : 28 102.80 € HT

Lot 3 Menuiserie

- GAUTEUR : 24 138.16 € HT
 - Option : + 6 816.50 € HT
- REBOURS : 23 201.35 € HT
 - Option 1 : + 3 925.00 € HT
 - Option 2 : + 3 018.00 € HT

Lot 4 Plâtrerie

- PLAFITECH : 43 093.73 € HT
 - Option : - 5178.16€ HT
- JARRY : 40 700.00 € HT
 - Option 1 : - 1429.88€ HT
 - Option 2 : + 230.00€ HT

- COIGNARD : 35 934.81 € HT
 - Option 1 : - 4 091.73€ HT
 - Option 2 : + 360.00 € HT

Lot 5 Carrelage, faïences

- GUERIN : 6 870.27 € HT
 - Option : + 1 076.09 € HT
- CF CARRELAGE : 9 062.82 €
 - Option : + 1 603.36 € HT
- BIENVENU : 8 662.91 €
 - Option : + 8 74.80 € HT

Lot 6 Peinture

- FRETIGNÉ : 12 013.06 € HT

Lot 7 Plomberie

- LECOQ : 6 700.00 € HT
- GEORGES ET FOUCHER : 5 481.40 € HT

Lot 8 Électricité

- AUBERT : 11 000.00 € HT

Lot 9 Chauffage

- LECOQ : 27 000 € HT
- GEORGES ET FOUCHER 28 741.00 € HT

Prévoir un nouveau rendez-vous avec le cabinet A3 architecture.

Proposition de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier (GAL Sud Mayenne) : granulé bois

En lien avec la politique énergie-climat menée par le GAL Sud Mayenne, **16 collectivités** ont fait le choix d'installer une ou plusieurs chaufferies bois-granulés sur leur patrimoine en substitution des énergies fossiles.

Le volume annuel total de consommation est d'environ **300 tonnes/an** de bois granulés à l'échelle du territoire du Sud Mayenne.

Sur proposition d'Alain Bahier, vice-président de la communauté de communes du Pays de Craon et membre du GAL Sud Mayenne, nous proposons à votre collectivité d'intégrer un groupement de commande pour la fourniture de bois-granulés.

Dans une logique d'économie de marché, nous espérons ainsi optimiser les coûts d'approvisionnement en bois-granulés.

Dans quelques jours, vous recevrez un mail de la part du service Marché de la ville de Château-Gontier qui se chargera de porter ce groupement. Sera joint à ce mail un modèle de délibération relative à l'adhésion de votre collectivité à ce marché.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DÉCIDE de ne pas ADHERER au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

Subventions associations

	Année 2020
Club des Aînés ruraux	200.00 €
Groupement Défense Ennemi des Cultures	0.00 €
Association des Anciens Combattants (AFN)	150.00 €
ASCO (Association Sportive et Culturelle d'ORIGNÉ)	280.00 €
Comité des Fêtes / fonctionnement	300.00 €
Comité des Fêtes / feu d'artifice 14/07	300.00 €
Les P'tites mains d'ORIGNÉ	200.00 €
Association Locale A.D.M.R. L'Huisserie	700.00 €
S.P.A. convention	120.00 €
Total des subventions accordées	2 250.00 €

Label paysage : 50 €

CAUE : 50 € voir avec le CAUE pour une visite conseil

Mise en place du paiement en ligne

Vu le décret n° 2018-689 du 1^{er} aout 2019 (issu de l'article 75 de la loi des finances rectificatives pour 2017) portant obligation à toutes les entités publiques de proposer à leurs usagers, particuliers et entreprises, un service de paiement en ligne gratuit pour le recouvrement de leurs ventes de produits, marchandises ou de prestations de service.

Cette obligation s'impose aux collectivités territoriales et leurs établissements publics selon le calendrier suivant :

- A compter du 1^{er} juillet 2019 : lorsque les recettes publiques locales annuelles sont > 1 000 000 euros

A compter du 1^{er} juillet 2020 : lorsque les recettes publiques locales annuelles sont > 50 000 euros

A compter du 1^{er} janvier 2020 : lorsque les recettes publiques locales annuelles sont > 5 000 euros

Le respect de cette obligation pour les facturations émises par rôles et/ou titres de recette nécessite l'adhésion à la solution « PAYFIP » (ex- TIPI) de la DGFIP, laquelle permet aux usagers de payer leurs avis de somme à payer par internet, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, soit par carte bancaire, soit par prélèvement SEPA unique, cela n'entraîne aucun frais pour la collectivité.

Si la collectivité souhaite proposer à l'usager un accès PAYFIP plus élaboré et externe au site de la DGFIP (ex : via un portail famille/usager ou le site internet de la collectivité), des développements informatiques peuvent être requis

La possibilité de paiement en ligne à tout moment, de n'importe quel endroit, et sans frais, constitue pour les usagers un service supplémentaire très apprécié, voire même attendu. Considérant que le dispositif donne également une image de modernité à la collectivité, tout en contribuant à un recouvrement efficace et rapide des recettes,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE de mettre en place un service de paiement en ligne au profit des usagers pour l'encaissement des recettes publiques locales de la commune

AUTORISE le MAIRE à signer tous documents (convention, formulaire d'adhésion, ...) permettant une mise en place de ce service de paiement en ligne dans les meilleurs délais et le respect de l'échéance réglementaire incombant à la collectivité.

Convention de partenariat Coop Logis

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de partenariat pour la promotion et le développement de l'accession sociale à la propriété via la location-accession avec Coop Logis, groupe Action Logement, situé 22 rue Royallieu 5300 LAVAL, représenté par Denis SÉRAZIN, directeur général.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre du partenariat entre la Commune d'Origné et Coop Logis.

Coop Logis s'engage à faire la promotion de l'offre de terrains à bâtir de la Commune et à communiquer via différents canaux de communication (site internet, presse, panneau sur site, etc.)

La Commune s'engage, sur son lotissement communal « Les Noisetiers », à mettre à disposition de Coop Logis, les lots n° 6 et n° 11.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE le MAIRE à signer la convention entre la Commune d'Origné et COOP LOGIS.

Questions diverses

- courrier accessibilité bâtiment AD'AP

Faire une demande de devis pour salle des loisirs SECURIS + APAVE

- bibliothèque :

Prévoir achat d'un ordinateur

- Téléthon :

Vendredi 10 avril réunion « remerciement » salle des loisirs, la salle est mise à disposition gratuitement par la commune.

- Tableau permanence élections du 15 mars, bureau ouvert de 8h00 à 18h00

Président	PIEDNOIR Daniel
Assesseurs / Dépouillement	HESTEAU-RIBAULT Élodie
	LEBOCEY Emilie
	LEBRUN Bettina
Secrétaire	HACQUES Raymond

8h00 à 10h00	- Sébastien FOLLAIN - Josiane TOUINT - David LEGER
10h00 à 12h00	- David HAUTBOIS - Bénédicte TOUPIN - Yannick THOMAS
12h00 à 14h00	- Gilles BOETTI - Martine BOETTI - Romain MAZURE
14h00 à 16h00	- Pascale MAIGNAN - Bettina LEBRUN - Daniel PIEDNOIR
16h00 à 18h00	- Sylvie MONTAIS - Lionel GUILLOUX - Émilie LEBOCEY

Dépouillement Pascale MAIGNAN, Élodie HESTEAU-RIBAULT, Émilie LEBOCEY

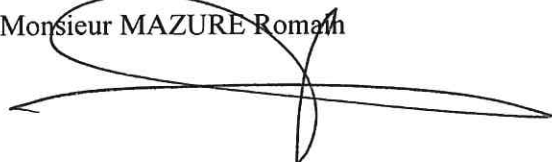
Présence indispensable à 18h00 des membres du bureau

Séance levée à 23h30

Prochain conseil municipal : **vendredi 13 mars à 20h00**

Le secrétaire de séance

Monsieur MAZURE Romain



Le Maire

Monsieur PIEDNOIR Daniel

